

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2026

Étaient présents : Corinne THERIC, Laurent BALSAN, Irène LEBEAU, Gaëlle JOSSINET, Renaud ESCANDE, Jean-Marie PONCELET, Jean-Luc ALBE, Christian RAGUES, Jean-Claude THION (présent à partir du point 2).

Absents : Marc SAUVAIRE (procuration Laurent BALSAN)

Début de séance à 09h30

Ordre du jour :

1) Approbation du procès-verbal du 7 février 2026

Approbation à l'unanimité

2) Vote du Compte Financier Unique exercice 2025

Le CFU est un document financier qui présente les comptes de l'année écoulée. Il est commun à la direction des finances publiques et à la commune.

Les résultats de l'exercice 2025 :

| FONCTIONNEMENT | | | INVESTISSEMENT | | |
|--------------------|------------|------------------|----------------|------------|---------------------|
| Dépenses | Recettes | Solde | Dépenses | Recettes | Solde |
| 750 060.86 | 834 698.77 | 40 795.91 | 580 415.73 | 409 248.82 | -171 166.91 |
| Reste à réaliser : | | | 492 315.08 | 258 416.80 | - 233 898.28 |

Résultats cumulés tenant compte des exercices précédents :

| | |
|----------------|---------------------|
| FONCTIONNEMENT | 987 250.31 € |
| INVESTISSEMENT | - 402 158.07 € |
| TOTAL : | 585 092.24 € |

Mme le Maire sort de la salle pour le vote du CFU 2025 et ne prend pas part au vote.
Approuvé à l'unanimité.

3) Affectation des résultats de l'exercice 2025

Le compte financier unique de 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 987 250.31€, un déficit d'investissement de 402 158.07€ et des restes à réaliser de - 233 898.28€ soit un déficit d'investissement cumulé de 636 056.35€. Le conseil municipal décide d'affecter à l'investissement la somme de 636 056.35€ pour couvrir ce déficit, et le surplus, soit 351 193.96€ en recette de fonctionnement sur la ligne R002.

M. ALBE est absent pour ce vote. Approuvé à l'unanimité.

4) Vote des taux d'imposition

Mme le Maire propose de conserver les mêmes taux d'imposition que ceux de 2025, comme il avait été évoqué lors du débat d'orientation budgétaire.

M. ALBE est absent pour ce vote. Approuvé à l'unanimité.

5) Vote du budget primitif 2026

Madame le Maire présente le budget primitif pour l'année 2026. Ce document financier pourra être ajusté en cours d'année par des décisions modificatives ou un budget supplémentaire, selon les besoins identifiés par la nouvelle équipe municipale.

Les dépenses courantes connaissent une légère hausse, principalement en raison de l'inflation (électricité, carburants) et de l'ouverture de la maison familiale. Les autres postes de fonctionnement ont été estimés de manière rigoureuse. Le virement de la section de fonctionnement vers celle d'investissement est de 307 000€.

En dehors de l'annualité de l'emprunt lié au service de l'eau, plusieurs projets sont prévus en investissement pour l'exercice 2026 : Rénovation des bornes incendie, acquisition du bâtiment du service des routes, finalisation des travaux de la salle des fêtes (restes à réaliser importants), lancement du parking des Laupiettes (budget : 80 000 €) , travaux dans les hameaux (achèvement de l'enfouissement des réseaux à Cassanas et début des chantiers à l'Espérou); pose de dalles béton aux nouveaux points de collecte des ordures ménagères, renforcement d'un murs de soutènement au hameau Lafont, travaux dans l'église (murs et toiture).

La restauration du pont de Comeiras est ajournée en raison des études techniques en cours, des procédures administratives à finaliser et de la recherche de financements complémentaires.

Plusieurs projets sont évoqués par les futures équipes et à valider après les élections municipales : Installation de panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments communaux (bar, ateliers municipaux) – étude et budget à définir ;

En recette, les ressources proviendront notamment du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), des taxes d'aménagement, des subventions et de l'affectation des résultats des exercices précédents.

Approuvé à l'unanimité.

6) Attribution de subventions aux associations

Mme le Maire présente les demandes de subventions déposées par les associations locales. Concernant l'atelier des Monts Brumeux, M. ALBE a émis un avis défavorable, estimant que l'activité proposée ne présentait pas un caractère suffisamment déterminant pour justifier un financement. M. THION a proposé une attribution de 100 €, tandis que M. BALSAN suggérait un montant de 300 €. Après vote, 300 € ont été accordés (8 voix pour, 1 contre, 1 abstention).

Pour le Vélo Club, Mme le Maire et M. ESCANDE ont recommandé une subvention de 800 € au lieu des 1 000 € sollicités, la demande ne couvrant qu'une seule action annuelle. M. THION a plaidé pour le maintien du montant initial de 1 000 €, soulignant l'implication des bénévoles. La subvention a été fixée à 800 € (8 voix pour, 1 pour 1 000 €, 1 abstention).

Les autres demandes de subventions ont été approuvées à l'unanimité. Le montant total alloué s'élève à 6 700 €.

7) Budget animations 2026

Mme le Maire présente les animations prévues pour l'année 2026. Elle suggère que la future équipe municipale, issue des prochaines élections, se prononce ultérieurement sur leur validation mais elle souhaite que la municipalité s'engage sur le spectacle Confidences, programmé durant l'été (1000€). Une enveloppe budgétaire globale de 3 100 € est allouée aux manifestations, les prestataires chargés de leur réalisation seront désignés ultérieurement.

Approbaton à l'unanimité

8) Participation de la commune au financement du Syndicat Intercommunal de l'Espérou

Mme le Maire propose un budget de 102 000 € pour le SIAE, une contribution renforcée pour financer les travaux de réhabilitation de la traversée de l'Espérou. Ces aménagements, d'un coût élevé, seront menés par étapes, en commençant par le carrefour central. Les travaux du city stade sont en cours. Leur financement est assuré à ce jour par une subvention de 28 000 €, tandis qu'une aide complémentaire de 20 000 € du Département est en attente de confirmation. Lors des échanges, Mme JOSSINET a souligné que la commune de Val d'Aigoual, au regard de sa situation financière et de sa démographie, pourrait contribuer davantage au syndicat intercommunal.

Vote : 8 pour, 1 abstention, 1 contre.

9) Avenant au budget de délégation « eau et assainissement »

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la gestion de l'eau a été confiée à la communauté de communes. Toutefois, la commune conserve la responsabilité du service au quotidien. Les coûts liés à ce fonctionnement lui sont remboursés via un budget de délégation.

Il était de 42 000€ pour 2025, proposition est faite de demander 50 000 €, qui correspond mieux à la réalité des dépenses effectuées.

Les tarifs du service de l'eau et de l'assainissement appliqués à Dourbies sont actuellement inférieurs à la moyenne intercommunale. Une harmonisation progressive est prévue pour établir un prix unique sur l'ensemble du territoire. Cette évolution entraînera une augmentation des tarifs locaux, afin d'aligner les contributions de tous les habitants.

Vote : 9 pour, 1 abstention

10) Travaux sur la Placette des Arcades

M. Escande a rappelé que des travaux avaient été menés à la suite de l'incendie de la maison Coste. Ces interventions ont provoqué des infiltrations d'eau dans le logement de M. POUGENQ, dont la situation est suivie depuis plusieurs années. La commune n'étant pas couverte par son assurance pour ces désordres, un devis d'un montant de 2 640€ TTC a été transmis par l'entreprise LMJ, qui intervient déjà pour la rénovation de la salle des fêtes. Il a par ailleurs été précisé que les caves des habitations du quartier sont traditionnellement exposées à des remontées d'eau. Elles sont pour cette raison équipées de caniveaux, conçus pour évacuer les eaux de ruissellement provenant du terrain, la maison de M. POUGENQ ne fait pas exception.

Vote : 9 pour, 1 contre.

11) Inventaire de la voirie communale

La commune est tenue d'effectuer régulièrement un inventaire de ses routes et chemins communaux. Le dernier inventaire complet de la voirie communale date du 15 janvier 1966. Un diagnostic récent, mené en partenariat avec l'Agence technique départementale du Gard, a permis d'établir un état des lieux détaillé du réseau communal, qui s'étend sur 26 kilomètres. Cette mise à jour permettra également d'optimiser la répartition des dotations de l'État, notamment au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF), dont une partie est calculée en fonction du linéaire de voirie communale. Approbation à l'unanimité

12) Taux de promotion pour les avancements de grade

Madame le Maire propose d'appliquer un taux maximal de 100 % pour les avancements de grade des employés municipaux, tel qu'inscrit dans les lignes directrices de gestion. Cela signifie que tous les agents éligibles pourront, au plus, être promus dans la limite des postes disponibles, au bon vouloir du conseil municipal pour la création du poste et du maire pour la nomination.

Approbation à l'unanimité

13) Directives architecturales « Village de caractère »

Proposition de valider un document réalisé par M. PONCELET, qui vise à informer et sensibiliser les habitants dont les propriétés sont situées sur le parcours « Village de caractère » sur l'aspect architectural, déterminant pour l'identité locale, et qui doit être préservé et valorisé par tous.

Ce document servira de « recommandations architecturales » pour toute demande de travaux sur les bâtiments concernés. Notice validée à l'unanimité

14) Questions diverses

a) Le premier tour des élections municipales se déroulera le 15 mars à la salle des associations

b) La bibliothèque municipale organise un concours de la soupe à la maison familiale le 8 mars

c) La poste propose lundi 16 mars une animation sur les produits télécom disponibles

d) Le Carnabal à l'Espérou est le 07 mars

e) M. PONCELET rapporte que la réfection du chemin du Mas Bresson est toujours en attente.

Mme le Maire répond que la convention d'autorisation de passage n'est toujours pas signée, cette signature déterminant l'engagement des travaux.

f) M. THION salue les deux listes qui se présentent pour leur engagement. Il remercie l'ensemble du conseil municipal et reste disponible pour l'organisation des manifestations si elles perdurent.

g) Mme le Maire a tenu à exprimer sa gratitude envers les membres du conseil municipal pour leur implication et leur assiduité. Elle souligne que son départ ne laissera pas la commune sans représentation, deux listes étant déjà constituées pour lui succéder. Cette transition exige un engagement déterminant de la part des futurs élus.

Fin de la séance à 12h15